



Commission Paritaire Nationale
Emploi Formation

Sport

N° du certificat ATA-201633004



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Animateur Tir à l'Arc

La Fédération Française de Tir à l'Arc

Organisme délégataire pour la mise en œuvre de la certification

- vu l'arrêté du 12/08/13 du Ministre chargé de la formation professionnelle portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant le CQP
- vu l'avenant n° 12 du 5 juillet 2007 à la CCNS portant création du CQP,
- vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e),
- vu la décision délibérative du jury réuni le 20/06/2016 à Noisy le Grand

délivre, au nom de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF) du sport, le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) **Animateur Tir à l'Arc**,

à JONATHAN PERROLAZ né(e) le 29/11/1981

pour en bénéficier avec les droits et prérogatives qui y seront attachés dans le domaine de l'encadrement de l'activité tir à l'arc.

Fait à Paris, le 20/06/2016

Pour la CPNEF sport
La Présidence

Pour la FF Tir à l'arc
Le Président

Le titulaire